

Postulat - 23_POS_2 - Charles Monod et consorts au nom PLR - Une mesure incitative pour que tous les nouveaux toits des habitations de notre canton produisent de l'énergie.

Texte déposé:

Bien que le risque d'une pénurie d'électricité dans notre pays à court terme ne semble pas se confirmer, il n'en reste pas moins que, pour garantir notre approvisionnement, nous devons tout mettre en œuvre urgemment pour trouver des moyens de produire davantage d'électricité renouvelable indigène.

Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque reste un moyen simple, efficace et rapide d'augmenter la production locale d'énergie renouvelable.

Actuellement, les panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques ne sont défalquables que si l'immeuble sur lequel ils sont installés est âgé de plus de 5 ans.

Sans possibilité de défalcation, la durée d'amortissement d'une installation PV est longue et se rapproche de la durée de vie de l'installation elle-même, ce qui n'incite en rien les propriétaires de surdimensionner leurs installations.

En appliquant les mêmes règles de défalcation pour les installations apposées sur des bâtiments neufs ou âges de moins de cinq ans, on encouragerait les propriétaires à couvrir l'entier de leurs toits de panneaux afin de maximiser la production d'énergie photovoltaïque locale, quitte à ce que celle-ci soit excédentaire et puisse être soit réinjectée dans le réseau, soit être utilisée dans le cadre d'une communauté d'autoconsommation ou d'un regroupement pour la consommation propre.

Je demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'appliquer les mêmes règles en matière de défalcation quel que soit l'âge des bâtiments à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres cantons romands.

Conclusion: Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

<u>Cosignatures</u>:

- 1. Alexandre Berthoud (PLR)
- 2. Aliette Rey-Marion (UDC)
- 3. Anne-Lise Rime (PLR)
- 4. Aurélien Clerc (PLR)
- 5. Blaise Vionnet (V'L)
- 6. Carole Dubois (PLR)
- 7. Cédric Weissert (UDC)
- 8. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
- 9. Cloé Pointet (V'L)
- 10. Daniel Ruch (PLR)
- 11. David Vogel (V'L)
- 12. Denis Dumartheray (UDC)
- 13. Elodie Golaz Grilli (PLR)
- 14. Fabrice Moscheni (UDC)
- 15. Fabrice Neyroud (UDC)
- 16. Fabrice Tanner (UDC)
- 17. Florence Bettschart-Narbel (PLR)
- 18. Florence Gross (PLR)
- 19. François Cardinaux (PLR)
- 20. Georges Zünd (PLR)
- 21. Gérard Mojon (PLR)
- 22. Grégory Bovay (PLR)
- 23. Grégory Devaud (PLR)
- 24. Guy Gaudard (PLR)
- 25. Jacques-André Haury (V'L)
- 26. Jean-Franco Paillard (PLR)
- 27. Jean-François Cachin (PLR)
- 28. Jean-François Chapuisat (V'L)
- 29. Jean-François Thuillard (UDC)
- 30. Jean-Luc Bezençon (PLR)
- 31. Jean-Marc Udriot (PLR)
- 32. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
- 33. Jerome De Benedictis (V'L)
- 34. John Desmeules (PLR)
- 35. José Durussel (UDC)
- 36. Josephine Byrne Garelli (PLR)
- 37. Kilian Duggan (VER)
- 38. Laurence Bassin (PLR)
- 39. Laurence Cretegny (PLR)
- 40. Marc Morandi (PLR)
- 41. Marc-Olivier Buffat (PLR)
- 42. Marion Wahlen (PLR)
- 43. Mathieu Balsiger (PLR)
- 44. Maurice Neyroud (PLR)
- 45. Michael Wyssa (PLR)
- 46. Monique Hofstetter (PLR)
- 47. Nicolas Bolay (UDC)
- 48. Nicolas Glauser (UDC)
- 49. Nicolas Suter (PLR)
- 50. Nicole Rapin (PLR)

- 51. Olivier Gfeller (SOC)
- 52. Olivier Petermann (PLR)
- 53. Patrick Simonin (PLR)
- 54. Philippe Germain (PLR)
- 55. Philippe Miauton (PLR)
- 56. Pierre Kaelin (PLR)
- 57. Pierre-André Romanens (PLR)
- 58. Pierre-François Mottier (PLR)
- 59. Regula Zellweger (PLR)
- 60. Sébastien Humbert (V'L)
- 61. Sergei Aschwanden (PLR)
- 62. Stéphane Jordan (UDC)
- 63. Thierry Schneiter (PLR)
- 64. Yvan Pahud (UDC)